



Bruxelles, le 18 février 2021

CM 1700/21

LIMITE

UK
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: ulla.bartsch@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8158

Objet: Décision du Conseil sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne la date à laquelle l'application provisoire en vertu de l'accord de commerce et de coopération doit prendre fin

- Fin de la procédure écrite

Les délégations sont informées que la procédure écrite lancée par la CM 1699/21 du 17 février 2021 a été clôturée avec succès le 18 février 2021 à 16 h 32.

Toutes les délégations ont voté en faveur de l'adoption de la décision du Conseil sur la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du conseil de partenariat institué par l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique, d'une part, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, d'autre part, en ce qui concerne la date à laquelle l'application provisoire en vertu de l'accord de commerce et de coopération doit prendre fin, dont le texte figure dans le document ST 6080/21. L'unanimité requise a été atteinte.

Dès lors, la décision du Conseil susmentionnée est adoptée.